



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-DOUZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 26 décembre 2025

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 26 décembre 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-douzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. Des vœux pour la Noël et le nouvel an

Le Président de la République a entamé ce dernier Conseil des Ministres de l'année 2025 par adresser à chacun des membres du Gouvernement, et, par ricochet, à l'ensemble des membres de leurs Cabinets, des administrations publiques sous leur responsabilité ainsi qu'à leurs familles respectives, ses vœux les plus sincères de paix, de santé, de bonheur et de prospérité.

Il a souhaité que ces moments de communion et de partage renforcent les liens familiaux, ravivent l'espérance et inspirent à chacun un engagement renouvelé au service de la Nation.

L'année 2025, qui s'achève, a rappelé le Président de la République, n'a pas été de tout repos pour notre pays. Elle a été marquée, notamment, par la persistance de la situation d'insécurité dans l'Est de la République, laquelle



continue de mettre à rude épreuve la résilience, le courage et la dignité de notre peuple. Toutefois, les discussions à Doha, qui continuent, et surtout les Accords récemment entérinés à Washington DC constituent un pas vers de bonnes perspectives qui dessinent une issue durable à ce cycle de violences.

« Avec la grâce de Dieu, la détermination des Institutions de la République, la bravoure de nos Forces Armées et des vaillants Wazalendo, et le soutien de nos partenaires, nous y parviendrons, et la paix sera pleinement restaurée sur l'ensemble du territoire national », a-t-il précisé.

En cette période de festivités de fin d'année, le Président de la République a invité chacune et chacun à faire, davantage, preuve de circonspection, tant sur le plan sécuritaire que comportemental, conformément aux orientations qu'il a rappelées lors de sa communication à la 70^{ème} réunion du Conseil des Ministres. La protection des vies humaines, la sauvegarde des biens publics et privés ainsi que le respect de l'ordre public et des valeurs républicaines demeurent une responsabilité collective et un devoir partagé.

A lui de renchérir que ce temps de célébration doit également être un moment de méditation, de réflexion profonde et de projection stratégique en vue d'une entame heureuse, responsable et résolument tournée vers l'action de l'année 2026, qui se profile déjà à l'horizon. Il offre à chacun l'opportunité de tirer les leçons du passé récent, de consolider les acquis et de corriger, avec lucidité et courage, les insuffisances constatées.

Dès lors, le Président de la République a invité et rappelé à chaque membre du Gouvernement à procéder à une évaluation personnelle, honnête et rigoureuse de l'action menée dans son secteur au cours de l'année 2025, afin d'identifier clairement ce qui n'a pas fonctionné, ce qui a produit des résultats tangibles, ainsi que les ajustements nécessaires pour améliorer significativement les performances et l'impact de l'action publique au cours de l'année à venir. Il va de soi qu'une évaluation globale et approfondie de l'action gouvernementale soit également menée.

A cet égard, il a engagé la Première Ministre à enclencher cet exercice dans un esprit de responsabilité, d'efficacité et de redevabilité.



Il a terminé ce point en souhaitant aux membres du Gouvernement ainsi qu'à leurs familles une excellente année 2026, placée sous le signe de la paix durable, de la cohésion nationale, du sens élevé du devoir, du travail bien fait et du progrès partagé au bénéfice de toutes les Congolaises et de tous les Congolais.

2. De la délivrance des plaques d'immatriculation pour véhicules

Le Président de la République a commencé par rappeler que la plaque d'immatriculation constitue un élément fondamental d'identification des véhicules, indispensable à l'organisation de la circulation routière, à la sécurité publique, à la lutte contre la criminalité transfrontalière, à la mobilisation des recettes de l'Etat ainsi qu'au respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Il a relevé, avec une vive préoccupation, que des informations concordantes portées à sa connaissance font état, depuis une longue période, d'une rupture, voire d'une rareté persistante des plaques d'immatriculation sur l'ensemble du territoire national. Cette situation a conduit de nombreuses personnes propriétaires de véhicules récemment importés à circuler sans plaques réglementaires, ou à se munir abusivement de plaques dites temporaires émanant de certains services publics, principalement dans le but d'échapper aux contrôles de la Police de Circulation Routière.

Cet état de fait révèle une défaillance manifeste du service légalement habilité à assurer la délivrance des plaques d'immatriculation. Il engendre des conséquences graves et inacceptables, notamment :

- *L'atteinte à l'autorité de l'Etat et au respect de l'ordre public ;*
- *La multiplication des fraudes et des usages irréguliers de plaques non conformes ;*
- *La difficulté d'identification des véhicules impliqués dans des infractions, des accidents ou des actes criminels ;*
- *Des pertes significatives de recettes pour le Trésor public ;*
- *Une insécurité accrue sur les routes et une dégradation de la gouvernance administrative dans le secteur des transports.*



Face à cette situation, le Président de la République a instruit formellement le Ministre des Finances, en étroite collaboration avec l'ensemble des Ministères et services publics concernés, de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires afin de mettre un terme définitif à la rupture des plaques d'immatriculation sur toute l'étendue du territoire national.

Il les a invités, en outre, à réfléchir et à proposer un mécanisme adéquat et sécurisé visant à intégrer la délivrance des plaques d'immatriculation dans le processus de dédouanement des véhicules, de sorte que tout véhicule importé soit directement immatriculé, dès son premier poste d'entrée, sur le territoire national.

Ce mécanisme devra garantir la traçabilité, la transparence et la sécurisation complète du circuit de délivrance des plaques, en vue de prévenir toute fraude ou manipulation.

Un rapport détaillé, assorti de propositions concrètes, d'un calendrier de mise en œuvre et des responsabilités clairement établies, est attendu à ce sujet au plus tard au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2026.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur l'efficacité de l'action gouvernementale.

En cette période qui consacre le passage d'une année à une autre, avec des défis de divers ordres en perspectives, elle a rappelé les différentes instructions du Président de la République émises notamment lors des 70 et 71^{èmes} réunions du Conseil des Ministres, et de mentionner de nouveau à tous les membres du Gouvernement, un principe fondamental : *celui de la cohérence, de l'efficacité et de l'impact de l'action gouvernementale*. Et cela dépend, a - t - elle martelé, de notre capacité collective à travailler autour d'une vision commune et de priorités partagées.

Prenant en compte les grands axes du Programme National Stratégique de Développement 2024-2028 (PNSD), ainsi que des six engagements du mandat du Président de la République, le Programme d'Action du Gouvernement demeure la boussole exclusive de toute action publique. Il n'est pas un simple



document de référence, mais il constitue un véritable cadre d'engagement politique et opérationnel qui doit guider, sans exception, l'ensemble de nos politiques sectorielles.

À cet égard, la Première Ministre a rappelé à chaque membre du Gouvernement la nécessité de s'approprier pleinement les grands programmes et projets structurants en cours, notamment :

- *Le Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) ;*
- *Le Projet Compact de Résilience qui constitue un levier transversal de stabilisation, de relance et de transformation.*

Ces programmes ne sont pas portés par un Ministère en particulier. Ils engagent l'ensemble du Gouvernement et doivent être intégrés, de manière explicite et opérationnelle, dans chaque politique sectorielle.

La Première Ministre a insisté sur un point essentiel : « *chaque Ministre est comptable des assignations lui confiées. Les actions engagées doivent être prioritairement orientées vers l'atteinte des résultats définis dans les cadres de performance, avec une exigence accrue d'impact, de suivi et de redevabilité.* »

Dans cette perspective, elle a demandé à chaque membre du Gouvernement de lui transmettre, dès l'entame de l'année 2026, une feuille de route sectorielle annuelle, qui devra impérativement comporter :

- *Les priorités du Ministère pour l'année 2026, alignées sur le Programme d'Action du Gouvernement et les programmes structurants en cours ;*
- *Les actions prioritaires concourant directement à l'atteinte des résultats attendus ;*
- *Un plan de financement indicatif, précisant les besoins budgétaires et les sources de financement envisagées.*

Ces feuilles de route seront examinées par les Ministres du Budget et des Finances, et devront servir de base de référence, en rapport avec la Loi de Finances 2026, lors de l'élaboration du plan de trésorerie et du plan d'engagement budgétaire du premier trimestre 2026. Cette démarche vise à renforcer la discipline collective, à améliorer la coordination interministérielle et à garantir une utilisation efficace et stratégique des ressources publiques, dans l'intérêt supérieur de la Nation.



La Première Ministre a dit compter sur l'engagement, la rigueur et le sens des responsabilités de chacun pour traduire ces orientations en résultats concrets au bénéfice de nos populations.

Sur un autre volet de sa communication, elle a évoqué les mesures consécutives au grave accident de circulation sur nos routes. Des informations en sa possession font état de plusieurs accidents, à la base de la perte des vies humaines et des biens. En ces circonstances particulièrement douloureuses, elle a, au nom du Gouvernement et au sien propre, exprimé notre compassion à tous les compatriotes victimes de ces faits tragiques en cette période des fêtes de fin d'année.

« Nos condoléances les plus attristées aux familles endeuillées, et Solidarité aux blessés, à qui nous souhaitons un prompt et complet rétablissement », a – t – elle souhaité.

Dans le même registre tragique, elle a été informée, avec une profonde consternation, du grave accident de circulation survenu dans la soirée du lundi 22 décembre, à Kinshasa, sur la route Elengesa, dans la commune de Selembao provoquant près d'une vingtaine des victimes, ainsi que de nombreux blessés graves, actuellement pris en charge par les services compétents de l'Etat.

Cette situation rappelle, une fois de plus, l'impérieuse nécessité du respect strict des règles de sécurité routière, ainsi que la responsabilité collective de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention des accidents de circulation.

La Première Ministre a réitéré, comme elle l'avait récemment souligné à la suite de l'accident survenu vers Gramalic, que la préservation de la vie humaine demeure une priorité absolue de l'action publique, conformément aux piliers du Programme d'Action du Gouvernement, qui placent la protection et la sécurité de la population au cœur de l'engagement de l'État.

À cet effet, elle a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et Voies de Communication ainsi que le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions nécessaires afin d'établir toute la lumière sur les circonstances de ce drame et de renforcer les mesures de prévention ainsi que de sécurisation sur les axes routiers stratégiques de la Ville de Kinshasa, et de l'ensemble des provinces du territoire national.



II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué par :

- *Des inquiétudes de la population dans les zones sous contrôle de l'AFC/M23, les obligeant à manifester contre leur gré, en faveur de leur présence, après avoir annoncé leur semblant de retrait ;*
- *La dégradation de la situation humanitaire des compatriotes déplacés à la suite de l'occupation rwandaise de la ville d'Uvira, et ceux réfugiés au Burundi et en Tanzanie ;*
- *La satisfaction de la population en général et de tous les sportifs Congolais à la suite de la victoire de l'équipe nationale, les Léopards, qui a gagné leur premier duel face à l'équipe du Benin dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations.*

Sur le plan politique, il a été fait mention de la mise en œuvre des mécanismes de stabilisation des institutions provinciales qui a entraîné une accalmie relative observée au sein des Assemblées provinciales et Exécutifs provinciaux, en dépit de quelques cas d'instabilité notamment dans le Maniema, le Haut-Lomami, le Sud Ubangi et le Kongo central.

À l'approche des festivités de fin d'année, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a informé le Conseil de la réunion de sécurité qu'il a tenue le 23 décembre 2025 avec la Police Nationale Congolaise pour redoubler les mesures d'intensification de l'opération Ndobbo afin de garantir la sécurité de la population et parer contre la recrudescence de la criminalité urbaine. Ces dispositions sécuritaires consistent au déploiement des patrouilles mixtes Police-Armée et au renforcement de la régulation de la circulation routière.

Il a terminé son rapport par la situation aux frontières, après avoir fait état des cas des sinistres et des catastrophes déplorés au cours de la semaine qui s'est achevée.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation sécuritaire et opérationnelle particulièrement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu où les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) restent vigilantes et tiennent leurs positions face à l'ennemi.

En ce qui concerne l'Ituri, le point a été fait sur les opérations qui se poursuivent contre les milices CRP/Zaire, CODECO et FRPI.

Dans le cadre de l'opération Ngemba, il a souligné qu'après le déploiement des renforts dans le triangle Grand Bandundu – Kinshasa – Kongo Central, la situation est sous contrôle des unités des 11^{ème} et 14^{ème} Régions Militaires afin d'assurer la sécurité avant, pendant et après les festivités.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rassuré de la détermination des Forces Armées de la République Démocratique du Congo à défendre la patrie, rétablir l'autorité de l'Etat et assurer la sécurité de nos populations.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation épidémiologique dans notre pays.

Pour ce qui est du Choléra, la tendance à la baisse se poursuit. A la 50^{ème} semaine épidémiologique, le nombre des nouveaux cas est passé de 1.118 à 914 cas suspects dont 5 décès, soit une létalité de 1%. 81 nouveaux cas suspects dont 4 décès ont été notifiés à Kinshasa au cours de la même période.

Quant au Mpox, la tendance à la 50^{ème} semaine a également été caractérisée par une baisse continue du nombre de nouveaux cas suspects, passant de 287 à 231 par rapport à la semaine précédente. Globalement, une baisse significative des notifications est observée, avec une réduction du nombre de cas positifs.

Les dispositifs de riposte sont maintenus et les actions se poursuivent pour éradiquer ces épidémies.



Sur un autre volet, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a informé le Conseil de la relance officielle, le 22 décembre 2025, du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) du Cinquantenaire, anciennement appelé Hôpital du Cinquantenaire. Ce qui consacre le retour effectif de l'Etat dans la gestion de cet établissement stratégique et réaffirmant son engagement en faveur d'un service public de santé accessible, équitable et de qualité.

Après plus d'une décennie marquée par des dysfonctionnements consécutifs à une gestion privée défailante, l'État a pleinement assumé ses responsabilités à l'issue d'une procédure légalement établie et confirmée par le Conseil d'État. A cet effet, un Comité de gestion provisoire a été mis en place et plusieurs services essentiels ont été rendus opérationnels, notamment la traumatologie, les urgences, la neurochirurgie, la santé maternelle et néonatale, etc.

Désormais intégré au réseau national des Hôpitaux de référence, le CHU du Cinquantenaire entame une nouvelle phase axée sur l'amélioration continue de la qualité des soins, la valorisation des compétences nationales et le déploiement progressif de services structurants.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté au Conseil le projet de mise en place du Guichet Unique de réception, traitement et suivi des demandes d'entraide judiciaire ou Commissions rogatoires internationales au sein du Ministère de la Justice.

L'objectif poursuivi est de favoriser la collaboration interinstitutionnelle à travers la centralisation de toutes les formalités et activités liées à la réception, au traitement et au suivi des dossiers relatifs aux demandes d'entraide judiciaire ou des commissions rogatoires internationales, d'une part ; et de simplifier et de clarifier le processus d'examen et de traitement des demandes de commissions rogatoire internationales et d'entraide judiciaire, d'autre part.

Grace à ce guichet unique, a – t – il précisé, il pourra être instauré un circuit clair et simple de traitement des demandes et des délais précis de traitement endéans lesquels la commission rogatoire doit être exécutée, sinon la partie requérante devra être avisée sur les raisons pour lesquelles un retard est enregistré dans le traitement de sa demande.



Ce guichet unique sera placé sous la coordination de son Ministère, secondé par le Ministère des Affaires Etrangères, à travers leurs cabinets respectifs, secondés par les Directions et services administratifs de deux Ministères avec un Secrétariat technique.

Cette démarche du Gouvernement, a – t – il conclu, vise à rehausser l'image de marque de notre gouvernance diplomatique internationale, en particulier celle relative à notre diplomatie judiciaire en matière de respect de nos engagements internationaux.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant de la Communication

Le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement, a présenté au Conseil le rapport relatif aux dispositions prises en exécution des instructions du Président de la République au point 2 de sa communication lors de la 70^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres.

Il a indiqué qu'il compte lancer, dans les prochains jours, une campagne nationale de vigilance citoyenne dénommée : « *Zala Ekenge, Belela !* » et ses déclinaisons en quatre langues nationales, à travers des actions adaptées permettant d'encadrer l'action publique autour des objectifs clairement définis, de cibles identifiées avec précision et de mécanismes de communication en adéquation avec les réalités nationales.

Ce dispositif permettra d'assurer la cohérence des messages diffusés, la coordination des interventions des différents acteurs médiatiques et la permanence de la parole gouvernementale, tout en préservant la flexibilité requise pour s'ajuster à l'évolution du contexte sécuritaire et informationnel.

Il sera question durant la période des festivités de fin d'année :

- *D'encourager l'alignement des communications sectorielles des Ministères concernés sur les messages institutionnels validés, afin de préserver la cohérence de la parole gouvernementale ;*
- *De renforcer la coordination intersectorielle, notamment avec les Ministères en charge de l'Intérieur, de la Défense et de la Sécurité, pour garantir la complémentarité entre communication préventive et actions stratégiques ;*



- *D'appuyer les mécanismes de veille et de réaction rapide face à la désinformation, en tant qu'outil de protection de la stabilité sociale et de la crédibilité de l'État.*

Sollicitant l'accompagnement du Gouvernement, le Ministre de la Communication et Médias a précisé que la campagne nationale « *Zala Ekenge, Belela !* » participe au renforcement de la souveraineté narrative de notre pays, en inscrivant la vigilance citoyenne dans une logique de responsabilité partagée entre l'État et la population. Elle contribue à la mobilisation du front populaire comme levier de prévention, de cohésion nationale et de protection collective, particulièrement en cette période sensible de fin d'année 2025, marquée par l'agression rwandaise de notre territoire national.

Le Conseil en a pris acte.

II.6. Note d'information relevant des Affaires Etrangères

La Vice-Ministre des Affaires Etrangères a présenté la note résumant la résolution 2808 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 19 décembre 2025.

Cette adoption intervient dans un contexte diplomatique et sécuritaire particulier, marqué :

- *Par les attentes liées à la mise en œuvre effective de la résolution 2773 et par la convergence de plusieurs initiatives diplomatiques majeures offrant une opportunité réelle de progrès vers la paix dans l'Est de notre pays notamment l'Accord de paix du 27 juin 2025 entre la RDC et le Rwanda facilité par les USA, qui réaffirme les engagements réciproques de cessation des hostilités, d'interdiction de toute incursion et de tout soutien aux groupes armés, de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que la mise en place de mécanismes conjoints de suivi sécuritaire ;*
- *Par la déclaration de principes de Doha du 19 juillet 2025 et l'Accord-cadre de Doha du 15 novembre 2025, facilités par l'Etat du Qatar couvrant les aspects relatifs au cessez le feu, au désengagement des forces, à la protection des civils, à l'accès humanitaire, au retour des personnes déplacées et au rétablissement de l'autorité de l'Etat.*
- *Par le Cadre d'intégration économique régionale dont l'application dépendra du retour de la paix qui permettra le déclenchement d'une coopération économique régionale.*



Ce contexte est malheureusement marqué par de graves violations du cessez-le-feu caractérisé par l'intensité des hostilités et l'occupation de la ville d'Uvira par la coalition RDF-M23.

Parmi les points saillants de cette résolution figure le renouvellement du mandat de la MONUSCO pour une durée d'un an en maintenant son effectif autorisé avec comme priorités stratégiques : *la protection des populations civiles, l'appui à la mise en œuvre de la résolution 2773 et des processus de paix en cours, la stabilisation et le renforcement des institutions de l'Etat.*

La résolution exige également que la MONUSCO exerce pleinement son mandat dans les zones affectées par le conflit, en maintenant un déploiement proactif, mobile et flexible, en particulier dans les zones occupées par le RDF/M23.

Par l'adoption de cette résolution, a précisé la Vice-Ministre des Affaires Etrangères, la communauté internationale réaffirme clairement son soutien à la RDC face à l'agression rwandaise et à l'activisme persistant des groupes armés. Cette résolution constitue, conjointement avec la résolution 2773, un levier stratégique majeur pour la défense de la souveraineté nationale, la protection des populations civiles et la stabilisation durable de l'Est du pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 71^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 19 décembre 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur de l'Environnement

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le Programme de foresterie dénommé : « *La Forêt, c'est nous.* »

Ce Programme, a – t – elle indiqué, traduit la vision du Président de la République, celle de restaurer 8 millions d'hectares des forêts dégradées (soit, 5 milliards d'arbres) à l'horizon 2030, répond à ces défis en proposant une action nationale réfléchie, structurée et innovante, intégrant les dimensions écologiques, sociales et économiques.



Il vise à assurer la pérennité des forêts Congolaises et améliorer les conditions de vie des communautés rurales et des autochtones et à créer la cohérence avec le développement du marché carbone de la République Démocratique du Congo. La mise en œuvre se fera par une approche différenciée selon les zones agroécologiques des 145 territoires, avec un cycle opérationnel allant de la production de semences locales jusqu'au Suivi Statistique et Contrôle Qualité.

Pour réaliser les 13 axes prioritaires d'intervention, il sera mis en place une bonne coordination avec la collaboration du Ministère de Plan. La synergie entre les actions et les acteurs sera recherchée pour plus d'efficacité.

Cette approche territorialisée permet de prendre en compte la diversité agroécologique du pays. Elle garantit l'inclusion de toutes les communautés locales et autochtones dans le processus, favorise une meilleure appropriation et renforce la légitimité du programme au niveau villageois, sectoriel et territorial.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Dossier relevant des Ressources Hydrauliques et Electricité

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a, pour sa part, soumis au Conseil, la Politique nationale du service public de l'eau (PNSPE) pour examen et approbation.

Il a expliqué que la PNSPE constitue l'ensemble des actions comprenant la production, le transport et la distribution de l'eau potable à la population afin de répondre à l'obligation constitutionnelle d'assurer à la population Congolaise, l'accès universel à l'eau potable. Elle apporte la clarification nécessaire sur les attributions de tous les acteurs impliqués dans ce secteur.

La PNSPE poursuit deux objectifs globaux : (i) *Améliorer la gouvernance du Service Public de l'Eau* ; et (ii) *Atteindre un accès universel à l'eau potable d'ici 2035 : 90% en zones urbaines et 70% en zones rurales*.

Son financement sera assuré par le Fonds National de l'Eau, à créer, et dont les ressources proviendront notamment du Budget de l'État, des redevances générées par les différents usages de l'eau, les contributions des partenaires du Gouvernement, la capitalisation du financement climatique et le financement du secteur privé à travers des Partenariats Publics Privés.



Il s'agit d'un signal politique qui traduit notamment un engagement fort du Gouvernement à répondre aux besoins de base de la population en matière d'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante ; et la réponse du Gouvernement à la nécessité de disposer d'un cadre cohérent et régulé pour attirer les investissements publics et privés à travers notamment l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau (ARSPE) qui veillera sur une tarification économiquement viable.

Pour conclure, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a précisé que la PNSPE dotera notre pays d'un instrument stratégique et fédérateur de tous les efforts pour relever le défi de l'accès universel à l'eau potable, accélérer la réduction de la pauvreté et soutenir le développement durable du pays.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet d'Ordonnance-Loi

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le Projet d'Ordonnance-Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 02 janvier 2026.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'Ordonnance-Loi.

Commencée à 14h57', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h37'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

